

# COMMUNE DE LA CELLE-SAINT-CYR

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du vendredi 28 septembre 2018

L'an deux mil dix-huit le 28 septembre à 19 heures 15, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yannick VILLAIN, Maire.

**Présents** : mesdames Gouedard Marie-Hélène, Gatard Anaïs, Dupuis Françoise et messieurs Frachet Claude, Gras Ludwig, Decroix Pierre-François, Clouzeau Michel, Vanhove Roland et Surrel Stéphane

**Absents excusés** : Pannequin Ophélie qui donne pouvoir à Surrel Stéphane, Blandurel Raymond absent excusé sans pouvoir, Korum Audrey absente excusée sans pouvoir

**Absents** : Wegmann Mylène , Maquaire Nicolas

**Secrétaire de séance** : Gatard Anaïs

---

### **Ordre du jour** :

- 1- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 22 juin 2018
- 2- Mutuelle nationale Territoriale : avenant
- 3- Achat standard téléphonique
- 4- Assurances personnel communal
- 5- Remboursement frais financiers
- 6- Admission en non-valeur
- 7- CCAS : service social
- 8- Vidéo surveillance
- 9- Bibliothèque : logiciel informatique
- 10- PLUI : Petit patrimoine
- 11- Affaires et questions diverses

En ouverture de séance monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'ajouter 4 points à l'ordre du jour : acceptation d'un don, création d'un poste d'agent technique, décision modificative du budget, opposition au transfert de la compétence « eau et assainissement ». Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

### **1 –Approbation du compte rendu du conseil municipal du 22 juin 2018**

Le compte rendu du conseil municipal du 22 juin 2018 est adopté à l'unanimité des membres présents.

## **2 – Acceptation d'un don**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la municipalité a reçu 500 € en don de l'association les P'tits Ecoliers Cellois. Le conseil municipal accepte l'encaissement de ce don, à l'unanimité des membres présents.

## **3 – Création d'un poste agent technique**

Pour le remplacement d'un de nos agents techniques, monsieur le Maire souhaite créer un poste d'agent technique en contrat emploi non permanent pour une durée de 12 mois, pour un temps de travail de 35 heures par semaine.

A l'unanimité des membres présents le conseil municipal accepte la création de ce poste et charge monsieur le Maire à réaliser toutes les formalités nécessaires.

## **4 – Décision modificative du budget**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que sur remarque de la Trésorerie de Joigny, le compte d'affectation des travaux d'éclairage public réalisés par le SDEY n'est pas conforme et qu'il est donc nécessaire de modifier le budget commune comme suit :

Dépense d'investissement :	Chapitre 21 -article 21534	-18000€
	Chapitre 204 - article 2041582	+18000€

Le conseil municipal accepte cette décision modificative à l'unanimité des membres présents

## **5 – opposition transfert eau et assainissement à la CCJ**

Vu les dispositions de la loi NOTRe portant une nouvelle organisation territoriale de la république, qui impose notamment le transfert des compétences « Eau et Assainissement » aux établissements publics de coopération intercommunale(EPCI) au 1 janvier 2020,

Vu la possibilité offerte par la loi N°2018-702 du 3 aout 2018 de reporter l'échéance du transfert à une date ultérieure pour les EPCI n'ayant pas encore engagé de démarche en ce sens, et à condition que 25% des communes représentant au moins 20% de la population en fassent la demande,

Considérant que les compétences « Eau et Assainissement » sont gérées par la commune de La Celle Saint Cyr de manière satisfaisante,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, s'oppose au transfert des compétences « eau et assainissement » à la communauté de commune du Jovinien au 1<sup>er</sup> janvier 2020, et autorise le maire à signer tout document à intervenir dans cette affaire et à transmettre la présente décision.

## **6– Mutuelle nationale territoriale (MNT) acceptation d'un avenant**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la mutuelle nationale territoriale qui garantit le maintien de salaire des agents titulaires en cas d'arrêt maladie prolongé au-delà de 3 mois, augmente son taux de cotisation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, passant de 2.48 % en 2018 à 2.75 % en 2019.

Monsieur le Maire propose de maintenir cette assurance, le conseil municipal accepte cet avenant à l'unanimité et autorise monsieur le Maire à le signer.

### **7- Achat standard téléphonique**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'afin de faciliter les contacts entre les habitants de la commune et la mairie, il serait souhaitable d'installer un standard téléphonique de 2 lignes à la mairie. Actuellement, quand la ligne unique est occupée, les agents ou élus ne peuvent ni appeler ni recevoir un appel. Le montant de la dépense s'élève à environ 300 € et peut être inscrite à la section d'investissement.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents l'installation de ce standard.

### **8 – Assurance personnel communal**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour le remboursement à la commune des salaires en cas de maladie des titulaires la municipalité a un contrat à la CNP pour un montant de 6653€. La société GROUPAMA a fait une proposition pour ces mêmes remboursements mais pour les titulaires et les non titulaires, pour une cotisation annuelle de 6454€. Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de contracter avec GROUPAMA.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents.

### **9– Remboursement frais financiers**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à une fuite d'eau chez une habitante de la commune, et à des problèmes de transmission des documents par la trésorerie, cette famille a dû régler 21,19€ de frais d'huissier, dont elle demande le remboursement, car ces retards étaient indépendants de sa volonté. Cette dépense doit être inscrite à l'article 6712. Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'accepter cette dépense de 21,19€ et d'en demander le remboursement à la trésorerie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents.

### **10 – Admission en non-valeur**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la trésorerie de Joigny a demandé les inscriptions en non-valeurs de 7€ sur le budget de la commune et 9,80€ sur le budget de l'eau. Les possibilités de poursuite sont épuisées pour ces sommes inférieures à 15€ qui ne seront donc pas recouvrées.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents.

### **11–CCAS : service social**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que depuis l'intégration du budget CCAS dans le budget communal il n'est plus nécessaire de réunir les membres du CCAS pour prendre des décisions d'aide directe vers les personnes en difficulté. Il propose, lors d'un prochain conseil municipal, de définir un cadre d'intervention précis, afin de venir en aide rapidement aux personnes dans le besoin. Ce dernier sera informé lors d'une prochaine réunion. Monsieur le

Maire demande à Monsieur DECROIX de définir les conditions de ce type d'intervention. Dans l'urgence, monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de verser une aide d'une valeur de 240 € à la famille qui est dans le besoin actuellement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents la proposition de monsieur le Maire.

### **12 – Vidéo surveillance**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il souhaite faire installer des caméras de surveillance dans certains endroits de la commune comme la garderie, l'entrée de l'école, le skate-park, l'aire de jeux à Loivre, le foyer communal, la place de la mairie et le réservoir d'eau rue de la chapelle. Actuellement, nous avons un seul devis d'une valeur de 21 657 € HT soit 25 901.77 € TTC. Nous solliciterons plusieurs entreprises pour avoir d'autres propositions. Cette dépense peut être subventionnée au titre de la DETR. Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de déposer un dossier de demande de subvention, DETR, dès janvier 2019.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents

### **13 – Bibliothèque : logiciel informatique**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il serait souhaitable d'informatiser la bibliothèque de notre commune, pour enregistrer les entrées et sorties des livres et pouvoir profiter des fonds de livres proposés par la Bibliothèque Départementale de l'Yonne. M Decroix et Mmes Dupuis et Gouëdard ont fait un test en vidéo-conférence sur un logiciel mais pas concluant car celui-ci ne permettait pas de liaison directe avec la BDY. Ils proposent de choisir un logiciel sur recommandation de la BDY et de demander à la DRAC les subventions correspondantes pour le matériel et le logiciel.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents

### **14 – PLUI : Petit patrimoine**

Dans le contexte de l'élaboration du PLUI, nous devons transmettre au bureau d'études PERSPECTIVES la liste des éléments constituant le petit patrimoine de la commune

Mme Dupuis indique que ce petit patrimoine peut être constitué d'éléments construits ou végétaux. Elle donne une liste des éléments auxquels elle a pensé et indique que cette liste n'est pas exhaustive et que chacun peut y ajouter des éléments qui lui sembleraient importants.

Elle indique également qu'une fois cette liste arrêtée et validée au niveau du PLUI remettre un document sera remis aux propriétaires pour les informer des contraintes éventuelles.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité des membres présents.

### **15 - Affaires et questions diverses**

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

- Pour les travaux de la mairie concernant le changement des portes et fenêtres, les demandes de subvention à la DETR et à Villages de l'Yonne sont complètes et donc les devis peuvent être signés.
- A la rentrée des classes 106 enfants sont inscrits à l'école.
- La cantine est passée à deux services. Le premier service pour les petits (PS, MS, GS et CP) et pour équilibrer les services, dix enfants de CM2 mangent avec eux. Le deuxième service pour les CE1-CE2 et CM1 CM2.
- Un accident a eu lieu route des Tuquois. Une voiture a pris feu et il faudra prévoir une reprise de bitume à cet endroit.
- Suite à un accident dans un champ, un poteau EDF a été cassé. Une partie du village a été privée d'électricité durant 3 heures le jour de l'accident et durant 1 heure le lendemain le temps qu'ENEDIS rétablisse le réseau.

Mme Gouédard indique que dans le cadre de la commémoration du 100<sup>ème</sup> anniversaire de l'armistice, plusieurs manifestations sont prévues :

- du 7 au 16 novembre une exposition organisée par M Bruno Berthier aura lieu au foyer communal. Mme Gouédard demande à M GRAS, en tant que vice-président de l'association des démobilisés, de prévoir une permanence quelques heures tous les après-midis (de 16h30 à 19h par exemple)
- Le 10 novembre, à 11 heures, inauguration du monument de regroupement des dépouilles des « Morts pour la France » au cimetière de la Celle saint Cyr, suivie de l'inauguration de l'exposition de M Berthier puis d'un apéritif
- Le 11 novembre à 11 h 15 la cérémonie habituelle au monument aux morts sera complétée par l'inauguration d'une plaque offerte par la CCJ sur l'histoire du monument.
- A partir de 11 h les cloches devront sonner pendant 11 minutes. M Frachet demande que des renseignements soient pris pour s'assurer que le clocher supportera bien ce très long temps de sonnerie.
- Dans le cadre du travail réalisé depuis 2ans entre les élèves de l'école primaire et M Bruno BERTHIER, les enfants entonneront un chant pour clôturer la cérémonie.

Monsieur Decroix indique qu'il prévoit pour cette année une augmentation de la valeur des colis distribués aux anciens pour les fêtes. Cette valeur était inchangée depuis plusieurs années.

Plus aucun point n'étant soulevé, **la séance est close à 20 heures 25.**